Communiqué de presse du SE-Unsa 64

Carte scolaire 1er degré reportée dans les Pyrénées Atlantiques.

Le SE-Unsa attend des garanties.

Suite à l'intervention vendredi 27 mars 2020 de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale au journal télévisé de TF1 sur le changement des modalités de préparation de la rentrée 2020, **les instances paritaires initialement prévues les 6 avril (CTSD) et 9 avril (CDEN) pour préparer et entériner la carte scolaire du 1er degré pour les écoles des Pyrénées-Atlantiques sont reportées**.

Le ministre a fait des annonces concernant les opérations de carte scolaire qui débutent dans le premier degré : À la rentrée prochaine, il n'y aurait "**aucune fermeture de classe en milieu rural à l'école primaire sans l'accord du maire**" et "**en milieu urbain on va aussi reconsidérer l'équilibre des ouvertures et fermetures**".

Pour le SE-Unsa, ces dernières annonces doivent s'accompagner de moyens supplémentaires. En effet, la dotation des Pyrénées-Atlantiques pour le 1er degré (-19 postes de professeur des écoles) ne permettait déjà pas d'atteindre les multiples objectifs affichés. Sans enveloppe complémentaire, les annonces de ce jour conduiraient à des choix inacceptables pour le SE-Unsa. Elles devraient en effet, être financées par une récupération de moyens sur les autres types de postes parmi lesquels **les postes des réseaux d'aides aux élèves en difficulté (Rased) et/ou de remplaçants** par exemple. De la même manière, le SE-Unsa rappelle qu'il faut des moyens supplémentaires pour le second degré où la démographie est en hausse.

Toutes les mesures qui permettent de s'éviter des conflits en cette période de crise sont bonnes à prendre mais elles ne doivent pas hypothéquer la capacité de l'école à relever le défi de la réussite scolaire après la crise. **Pour les élèves les plus fragiles, les écoles auront encore plus besoin de ces postes qui se voient moins que les classes mais qui sont pourtant fondamentaux. Le SE-Unsa attend des garanties.**

Contact presse : Franck HIALE 06 89 34 86 83